

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC AVENUE DE LYON

Séance du 03 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois juin, à dix-neuf heure et six minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle des fêtes de Hauteville-Lompnes sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le dix-huit mai deux mille vingt et un.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 25

Georges BERMOND, Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BERGEOT, Corinne BOYER, Gerard CHAPUIS, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOVIN, Philippe EMIN, Gaëlle FORAY, Patrick GENOD, Maria GUILLERMET, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Jessie MARIN, Christine MARTINE, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Nicole ROSIER

Membres absents excusés avec pouvoir : 4

Jacques FUMEX (pouvoir à M Jacques DRHOVIN), Didier BOURGEAIS (pouvoir à M Philippe EMIN)
Stéphane LYAUDET (pouvoir à Mme Claire BILLON-BERTHET), Sonia ZANI (pouvoir à Mme Karine LIEVIN)

Membres absents excusés, sans pouvoir : 0

Membres absents : 0

Secrétaire de séance : Jessie MARIN

Soit : 25 présents, 4 pouvoirs

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 22 juillet 2020 et sa délibération du 31 mars 2021 relatives au financement des travaux de réalisation d'une voie douce aménagement du secteur scolaire-collège à centre-ville place des FFI, continuité des modes doux et sécurisation des déplacements.

M. le Maire expose que la commune, outre les subventions déjà demandées auprès de l'Etat, de la Région et du SIEA, peut solliciter l'aide du Département de l'Ain pour la réalisation des travaux de rénovation de l'éclairage public pour la voie verte. Cette intervient dans le cadre de la contractualisation triennale avec le département et s'inscrit dans la catégorie « transition écologique ».

L'opération consiste en la mise en place de 18 luminaires Led basse consommation, basse température avec plus faible puissance et meilleur indice de couleur permettant de réduire à la fois la consommation, l'impact environnemental et la pollution lumineuse.

Le coût prévisionnel de cet investissement s'établit à 66 430,96 €.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

dépenses		recettes		
travaux	Montant HT	origine	montant	taux
Mise en place de 18 luminaires Led basse consommation avenue de Lyon	66 430,96 €	Etat (DSIL/DETR)	19 929,29 €	30,00%
		SIEA (travaux électriques)	8 750,00 €	13,17%
		Région (Plan de Relance)	10 934,54 €	16,46%
		Département	13 286,19 €	20,00%
		Autofinancement	13 530,94 €	20,37%
TOTAL HT	66 430,96 €	TOTAL HT	66 430,96 €	100,0%

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider le plan de financement tel que proposé pour les travaux de rénovation de l'éclairage public avenue de Lyon, et de l'autoriser à solliciter l'aide du Conseil départemental dans le cadre de la contractualisation dans la catégorie « transition écologique ».

Ce projet pourra bénéficier d'une valorisation en certificat d'Energie moyennant la signature d'une convention avec un organisme agréé qui sera retenu par l'entreprise.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **VALIDE** le programme des travaux de rénovation de l'éclairage public tel que proposé
- **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter du Conseil départemental dans le cadre de la contractualisation dans la catégorie « transition écologique ».
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie conforme au registre des délibérations

Le Maire

Philippe EMIN

